

MODÈLES ÉCONOMIQUES : QUOI DE NEUF ?

**LES LIMITES DU MODÈLE INDUSTRIEL.
MISE EN DÉBAT DES MODÈLES
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ET DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE.**

► **Christian DU TERTRE, Atemis, Patrice VUIDEL, Atemis**

► SÉANCE DU 18 JUIN 2014

MODÈLES ÉCONOMIQUES : QUOI DE NEUF ? p.3

**LES LIMITES DU MODÈLE INDUSTRIEL,
LA RECHERCHE D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DURABLE** p.3

- Le modèle économique industriel ; dimensions et limites p.3
- Les apports attendus d'un modèle économique « plus durable » p.5

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE p.6

- Présentation du modèle de l'économie circulaire p.6
- Échanges autour de l'économie circulaire p.8

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE p.12

- Présentation du modèle de consommation / économie collaborative p.12
- Échanges autour de la consommation collaborative/ de l'économie collaborative p.14

► PARTICIPANTS À LA SÉANCE

Xavier BARON (ATEMIS) • Béatrice BELLINI • Nadia BENQUE (ATEMIS) • Catherine BRENNAN • Jacques BUISSON (consultant) • Anna CHARBONNEAU (PAJ) • Cecilie CRISTIA-LEROY (Ministère de l'écologie) • Sandro DE GASPARO (ATEMIS) • Christian DELLACHERIE (LASAIRE) • Tristan DELMAS (SYNERGENCE) • Romain DEMISSY (ATEMIS/ Ladyss) • Christian DU TERTRE (ATEMIS) • Renaud DU TERTRE (Paris 7) • Philippe GUINAUD (The Shift Project) • Anthony JAUGEARD (CERDD) • Morgane LAMERAND (PAJ) • Pauline LAVOISY (OREE) • Pierre-Yves LE DILOSQUER (PAJ) • Dominique LHERMITTE (AP-HP) • Nathalie MENET (Prospect Ray) • Laurent MONNIN (Caisse des Dépôts) • Sophie NICOLAS (Ehop) • Brigitte PASQUELIN (ATEMIS/ Ladyss) • Claire PERRIER (ATEMIS) • Dominique PICARD (Caisse des Dépôts) • Benjamin PROFFIT (freelance) • Hubert PROFFIT (VOM France) • Elsa ROUTIER (CGDD/ MEDDE) • Marie Claude SAGET (INITIS) • Thomas SALMON (Est-Ensemble) • Jacques SECONDI (journaliste) • Yoann SIDOLI (Orange Labs) • Bertrand THUILLIER (Cabinet Symbios'In) • Hervé TRANCART (DRI-CGDD) • Johan VAN NIEL (doctorant UNIL-UTT) • Patrice VUIDEL (ATEMIS).

MODÈLES ÉCONOMIQUES : QUOI DE NEUF ?

LES LIMITES DU MODÈLE INDUSTRIEL, LA RECHERCHE D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DURABLE

Christian DU TERTRE (ATEMIS), Patrice VUIDEL (ATEMIS)

Quelles sont les limites du modèle économique industriel dominant ? Quel serait un modèle économique alors plus durable ?

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE INDUSTRIEL ; DIMENSIONS ET LIMITES

Ce préambule revient sur la notion même de modèle économique. Le modèle économique industriel, comme ceux de l'économie circulaire et de l'économie collaborative seront mis en perspective à travers 5 dimensions constitutives d'un modèle économique :

► LA DIMENSION PRODUCTIVE DU MODÈLE INDUSTRIEL

La dynamique du modèle industriel se construit autour de la production d'une unité standardisée dont la qualité est définie ex ante. Elle s'appuie sur une logique de volume, afin de réaliser des gains de productivité. **Ce modèle ne s'applique pas seulement dans le secteur secondaire, mais également dans les services.** Les choix de rationalisation que va opérer le modèle industriel vont passer par :

- Une économie de moyens (par exemple à travers la substitution du travail par l'automatisation de tâches)
- Une augmentation de la productivité par unité de travail (spécialisation / intensification du travail)
- Une augmentation de la productivité par unité de capital investi à travers des économies d'échelle

Sur des marchés matures ou saturés les entreprises sont dans une situation de concurrence accrue qui va renforcer la recherche de gains de productivité. Aux stratégies exposées ci avant, vont s'ajouter des dynamiques de concentration, ou des délocalisations pour aller chercher des avantages concurrentiels.

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, une dynamique de financiarisation de l'activité s'est développée, accordant une place première à la dimension monétaire (avec la mise en place d'un outillage gestionnaire ad hoc) et à la performance monétaire. Dans ce cadre, la rentabilité devient une variable d'entrée du modèle et non plus une variable de sortie. On assiste notamment à des arbitrages coût / qualité qui vont se faire au détriment de la qualité.

Une autre limite : La standardisation de l'offre s'oppose à la capacité à prendre en compte la singularité de chaque situation et/ou client, ce qui peut induire un lien aux besoins, aux usages, aux conditions d'utilisation défaillant.

Les formes de recherche de productivité et la dynamique financière – gestionnaire ont des effets sur le travail et sur les personnes en situation de travail :

- Un paradoxe apparaît pour les salariés à qui l'on demande un investissement fort pour rechercher des gains de productivité, avec un risque accru de perte d'emploi (plus d'effort avec moins de contrepartie) ;
- Une déconnexion par rapport au travail réel apparaît : le lien avec les activités des individus se fait à travers un appareillage gestionnaire. La valeur produite par les salariés est regardée à travers des ratios mettant en avant des données monétaires ;

- Les arbitrages sur la qualité se reportent au niveau des salariés et les mettent en tension (prendre du temps pour « bien faire » ou respecter le temps imparti ? » ;
- L'intensification du travail devient intenable pour les employés, entraînant perte de sens, risques psycho-sociaux, problèmes de santé au travail, démobilité, etc.

► LE MODÈLE DE CONSOMMATION

En cohérence avec le modèle de production, le modèle de consommation recherche à ce que chaque individu possède (logique de propriété) afin d'avoir une liberté d'utilisation du bien. La transaction portant sur la vente du bien, les caractéristiques et qualités de celui-ci sont mises en avant, au détriment des effets utiles générés par son usage (par exemple, les caractéristiques d'une automobile sont vantées, et non pas les conditions d'usage faisant de la voiture un support performant au service de la mobilité).

► LE MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires est fondé sur le renouvellement de la vente. Ce qui va dans un certain nombre de cas générer des difficultés à construire des intérêts communs entre l'offreur et le client (par exemple développement d'une logique d'obsolescence des biens afin d'inciter ou d'obliger le client à renouveler l'acte d'achat). Par ailleurs, le modèle d'affaires a tendance à prendre les problèmes sociaux et environnementaux comme des marchés (exemples : la pollution génère un marché de la dépollution ; l'insécurité un marché de la sécurité), sans chercher à agir sur les causes.

Le modèle d'affaires crée donc de la divergence entre les intérêts du client direct, de l'entreprise qui formule une offre, et du territoire dans lequel s'inscrit cette offre (les grandes agglomérations, saturées par les automobiles, peuvent avoir des intérêts à réduire leur nombre, leur emprise sur la voirie).

► LE MODÈLE DE RÉPARTITION DE LA VALEUR MONÉTAIRE

Nous sommes dans un modèle de répartition de la valeur dans lequel production et monétarisation de la valeur produite ne vont pas de pair. Ce, pour deux raisons :

- **L'organisation de la relation entre les acteurs économiques dans des logiques de sous-traitance ou des rapports « client-fournisseur » s'inscrivant dans une chaîne de valeur.** Or, la relation entre les différentes parties est souvent dominée par un acteur, en capacité d'imposer ses exigences et de capter une partie de la valeur monétaire au détriment des autres acteurs économiques (exemples : des supermarchés qui captent une partie très importante de la valeur des producteurs/ la société Booking qui facture une commission importante sur les hôteliers pour organiser la mise en relation avec les clients potentiels, qui utilisent son moteur de recherche). Cette situation affecte la rentabilité des entreprises situées en amont, donc les conditions dans lesquelles sont produits les biens et les services et dont sont rémunérés les salariés.
- **La transaction ne porte que sur une partie de la valeur produite.** Certains éléments ne sont pas monétarisés alors qu'ils font partie de la valeur du bien ou du service. Par exemple, la proposition faite à l'occasion d'un devis / d'une réponse à un appel d'offres est une production qui a une valeur mais qui n'est pas rétribuée en tant que telle.

► LE MODÈLE DE GOUVERNANCE

Le modèle industriel s'est construit sur un périmètre de responsabilités de l'entreprise étroit, mettant largement de côté la question des externalités, c'est à dire des effets non intentionnels, qu'ils soient positifs ou négatifs, de l'activité sur le milieu et/ou des acteurs tiers.

Par exemple, le développement de la mobilité à travers la production et la vente de voitures a généré des externalités positives comme le désenclavement de certains territoires. Mais la croissance du nombre de voitures circulant a accentué simultanément la pollution liée à la motorisation, la réduction de l'offre de mobilité collective, l'exclusion de ceux qui n'ont pas les moyens de posséder un véhicule.

La gouvernance des entreprises s'inscrit dans ce cadre de responsabilités limitées. Elle est assurée par les représentants des actionnaires, les apporteurs de capitaux, ce qui fait prédominer une logique financière et un modèle gestionnaire. Les représentants des salariés, des clients, des territoires n'y ont que pas ou peu de place.

LES APPORTS ATTENDUS D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE « PLUS DURABLE »

En contrepoint de la présentation des limites du modèle dominant, un modèle économique durable doit réussir à prendre en compte / en charge :

- **Un rapport renouvelé aux externalités :** dans ce modèle les entreprises auraient un intérêt à prendre en charge des externalités sociales et environnementales. Les dynamiques entrepreneuriales et les enjeux territoriaux seraient articulés. En effet comme nous l'avons vu précédemment une des difficultés que l'on peut observer aujourd'hui est que la stratégie de l'acteur micro-économique d'une part, la dynamique de réponse aux enjeux environnementaux, sociaux sur les territoires d'autre part, sont très faiblement articulées.
- **Un rapport renouvelé au travail :** il y a nécessité à repenser les déterminants de la performance et les conditions de la production. Aujourd'hui la dynamique productive industrielle a fait place à une dynamique très largement servicielle et la logique de production doit elle aussi être transformée par cette orientation servicielle. Le service est une coproduction entre l'offreur et le bénéficiaire. Il a donc une qualité en partie instable qui dépend des conditions dans lesquelles il va être réalisé, notamment des formes de coopération qui vont se mettre en place. Favoriser une recherche de qualité et de pertinence de l'offre au regard des attentes signifie penser l'organisation du travail en s'appuyant sur les ressources immatérielles de l'entreprise et des salariés : la compétence, la confiance, la pertinence de l'organisation, la santé, et prévoir en conséquence des temps de retours d'expériences institués pour permettre un développement de ces ressources immatérielles.
- **Un rapport renouvelé aux clients :** un modèle économique plus durable doit dépasser les contradictions que l'on peut avoir entre les intérêts du client et les intérêts de l'offreur. Cela passe notamment par une forme de contractualisation qui favorise la recherche d'une réduction des ressources matérielles mobilisées tout en développant les effets utiles de l'offre.
- **Un dépassement de la concurrence via la coopération :** la concurrence peut détruire de la valeur (ex : de la confiance). La coopération doit permettre de mieux articuler la valeur produite et la monétarisation de la valeur, au bénéfice de chacun et de l'ensemble. La coopération s'opère entre l'offreur et le bénéficiaire mais aussi entre les différentes entreprises qui vont participer à la mise en place de la solution.
- **Un modèle de gouvernance renouvelé, qui mette à distance la financiarisation des entreprises,** sera en capacité de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux du développement durable dans lequel l'entreprise doit agir.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce modèle, comme celui de l'économie collaborative, est en construction. L'objectif du Club Economie de la Fonctionnalité est d'en comprendre leurs enjeux, ressorts et d'avoir une grille partagée pour échanger, et analyser.

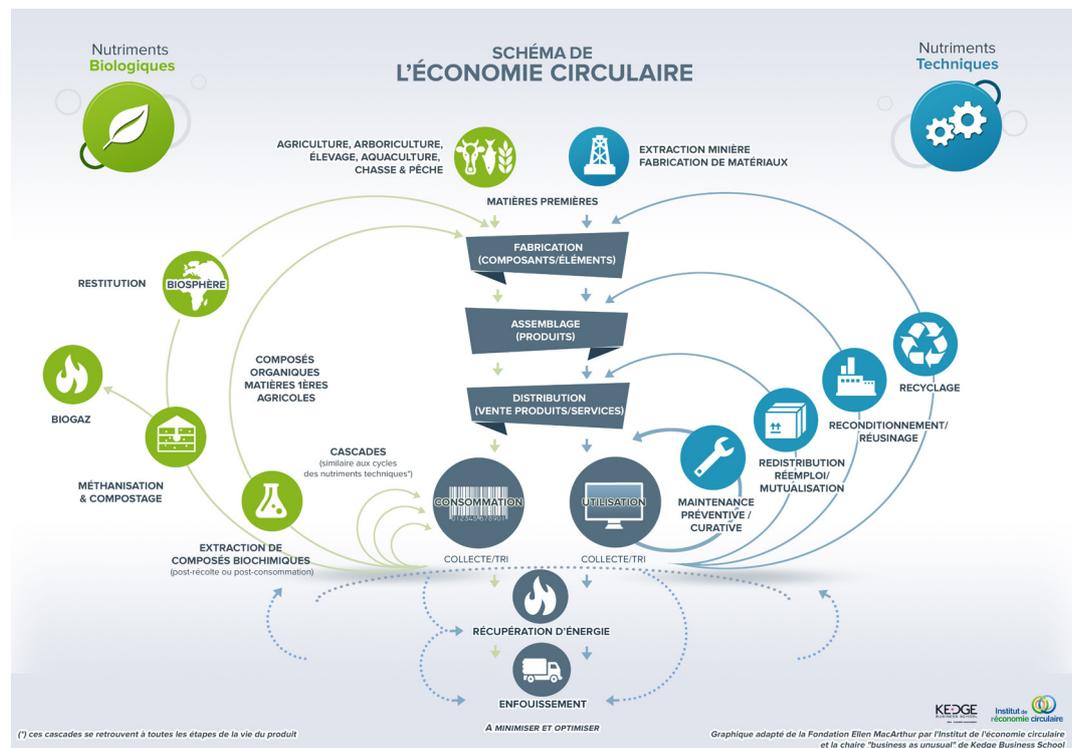
PRÉSENTATION DU MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Parmi les inspirateurs de ce modèle, Walter STAHEL qui dès la fin des années 70 a réfléchi sur ce travail en boucle en créant un institut (« le Product-Life Institute ») qui avait pour volonté de lutter contre la courte durée de vie des produits. Au début des années 2000, William MCDONOUGH et Michael BRAUNGART publient « Cradle to Cradle¹ » (« du berceau au berceau ») pour dépasser la logique linéaire de l'économie, en proposant une logique en cycles, dans laquelle il n'y aurait plus de « fin de vie » des produits et de la matière, mais des boucles.

Les enjeux auxquels l'économie circulaire cherche à répondre sont d'une part l'épuisement des ressources naturelles et des énergies fossiles, d'autre part le gaspillage de ces ressources. Nous sommes donc dans la recherche d'une efficacité de l'utilisation des ressources matérielles.

L'économie circulaire s'articule autour de 7 piliers qui sont autant de niveaux d'action, au moment de :

- la conception pour aller vers une logique d'écoconception
- la production, pour mettre en avant l'écologie industrielle
- de l'utilisation. La notion d'économie de la fonctionnalité est utilisée ici.
- du réemploi
- de la restauration des produits utilisés (réparation)
- de la réintroduction dans le circuit de l'économie de la matière initialement produite et utilisée (recyclage).



¹ Cradle to Cradle : *Remaking the Way We Make Things*, 2002. Édition française : Cradle to cradle : créer et recycler à l'infini. Édition Alternatives, Paris, 2011.

► LE MODÈLE PRODUCTIF

La première référence est l'approche biomimétique. Cela signifie que nos systèmes productifs devraient fonctionner comme des organismes vivants : les déchets sont des nutriments. Dans cette logique, toutes les matières premières entrant dans un processus de fabrication industriel peuvent être vues comme des « nutriments » qui se divisent en deux grandes catégories. Les « nutriments techniques » comprennent les matières premières non organiques et non nuisibles à l'environnement et les « nutriments biologiques », d'origine organique, qui peuvent être compostés sans traitement spécifique et reviennent nourrir les sols.

À l'échelle des produits, l'écoconception, c'est-à-dire l'anticipation des différentes vies des composantes et des produits, est mise en avant. Dans une perspective de recyclage en fin de vie, il y a une mise à l'écart dans la production de toute substance toxique. Les produits sont pensés pour être ensuite réparés, déconstruits, réutilisés. Un des outils pour mesurer les résultats en termes environnementaux est l'analyse de cycle de vie (ACV)

À l'échelle du système productif, se met en place une dynamique d'écologie industrielle, c'est-à-dire de relations inter industrielles autour de la valorisation de déchets ou d'énergies issus du processus de production, qui pourraient être réutilisables ou recyclables dans d'autres processus de production. L'écologie industrielle s'appuie sur des dynamiques territoriales, la proximité géographique / physique étant recherchée. Des relations avec les collectivités territoriales s'opèrent. L'outil utilisé ici est l'analyse des flux matière et d'énergie du territoire.

Dans le modèle productif, l'approche « matière » est prédominante. La logique servicielle est faiblement mise en avant, et les enjeux autour du travail ne sont pas pris en compte.

► LE MODÈLE DE CONSOMMATION

Les consommateurs passent d'une logique d'achat à une participation à la durabilité des biens proposés. Les biens durables seraient le support d'une nouvelle relation entre les producteurs et les consommateurs. Les intérêts pour les entreprises sont de conserver la relation avec les clients (par la maintenance, les services) et/ou à garder la possession du bien pour en vendre seulement l'usage.

L'économie circulaire dans son modèle de consommation renvoie vers les notions d'économie de la fonctionnalité et d'économie collaborative.

► LE MODÈLE D'AFFAIRES

Il est encore à réinterroger. Si la durabilité augmente le coût de production, l'enjeu est de trouver un modèle d'affaires qui solvabilise les clients : la valeur environnementale permet-elle un prix plus élevé ? La valeur servicielle pourrait-elle être prise en compte ?

Aujourd'hui, le modèle d'affaires est encore essentiellement basé sur la vente du bien, même si sont mis en avant certains nombres d'exemple de location ou de partage (exemple de Malongo : machine à expresso durable, réparable où l'on propose soit la vente soit un leasing pour une durée de 24 mois).

Ici perdure une interrogation forte sur la façon dont l'économie circulaire pense la valeur servicielle qui peut être développée.

► LE MODÈLE DE RÉPARTITION DE LA VALEUR MONÉTAIRE

L'économie circulaire permet-elle une optimisation de la chaîne de valeur industrielle et/ou un dépassement à travers des coopérations ? La question à notre sens fait débat.

► LE MODÈLE DE GOUVERNANCE

On peut pointer une responsabilité élargie des producteurs via la réduction des matières et énergies consommées, ainsi que la prise en compte d'externalités environnementales (arrêt de l'utilisation de produits toxiques par exemple). A ce jour, il n'y a pas d'éléments de discours autour d'une prise en compte accrue des externalités sociales.

Si le modèle de gouvernance intègre un périmètre de questions élargi, cela ne signifie pas que l'approche gestionnaire ou financière ne reste pas dominante.

Ce modèle ne propose pas non plus de vision renouvelée sur la place du travail.

► CONCLUSION ET LIMITES

Si la gestion des déchets est pensée dès l'amont lors de l'écoconception, le modèle reste malgré tout dans une logique industrielle dominante. L'angle d'approche est un peu différent et plus intéressant que celui de l'économie verte qui cherchait à développer les emplois liés à la gestion des externalités négatives.

Cependant, à ce jour le modèle de l'économie circulaire n'est pas complet. Et il existe un risque que celui-ci n'atteigne pas ses objectifs, comme le pointent MCDONOUGH et BRAUNGART dans leur ouvrage :

« S'appuyer sur des méthodes de production éco-efficientes pour sauver l'environnement va en réalité entraîner l'effet inverse ; c'est le meilleur moyen de s'assurer que l'industrie va épuiser toutes les ressources de manière systématique et efficace. »

ÉCHANGES AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Jacques SECONDY : Sur la hiérarchisation de vos points : vous avez mis la gouvernance en dernier, mais est-ce que ce n'est pas finalement le point clé pour évaluer le reste ? Tant que les intérêts du management restent strictement alignés avec ceux de l'actionnariat on ne pourra pas sortir du système que vous avez décrit. Et cette sortie passerait par quoi ? Quels sont les développements qu'on pourrait imaginer au-delà des initiatives actuelles, initiatives qui ne permettent pas vraiment de dépasser le modèle dominant ?

Christian DELLACHERIE : Ce sont des questions que j'apporte et non des solutions. Je souligne la problématique qu'il y a entre l'incitation et la conduite. Selon moi c'est un problème politique global et les deux méthodes sont sans doute utiles. Mais qui a les moyens politiques de faire bouger cet ensemble ? Quelles sont les forces sociales qui sont en mesure de créer sinon des ruptures du moins d'engager des mouvements puissants ? On sent bien qu'il y a des adhésions, des aspects systémiques, des aspects de pouvoirs, qui sont très gros et qu'il faut faire bouger. On peut penser aux dynamiques locales, ça a valeur d'exemple mais aussi d'apprentissage tant au niveau des réussites que des échecs.

Philippe GUINAUD : J'étais à une exposition-vente de voitures électriques organisée par EDF et j'ai interrogé quelqu'un de chez Nissan qui vend un modèle de voiture électrique. La personne me disait qu'on pouvait louer cette voiture et je lui ai fait part de mon interrogation sur la batterie. La batterie est apparemment remplacée si elle tombe en panne ou si un nouveau modèle de batterie sort. Je l'ai aussi interrogée sur le fait que la voiture soit une citadine et donc qu'elle ne faisait que des petits parcours et que l'intégration d'une carte chez un loueur de voitures permettait de faire des plus grands voyages. Mon interrogation qui est venue de cet exemple est que ces acteurs économiques auraient la possibilité d'offrir un service de mobilité, mais comme ce sont des vendeurs de voitures, ils ne sont pas capables de le faire. Est-ce qu'on ne pourrait pas inventer un autre modèle où on offrirait une solution de mobilité partant des différentes composantes qui existent pour créer cette offre de mobilité ?

Christian DU TERTRE : Les questions financières et de gouvernance sont des questions très importantes mais ces questions ne doivent pas être premières sinon on reste bloqué devant l'importance des enjeux. C'est un point qui doit bouger mais en fin de processus. Il y a déjà des acteurs en mouvement et il faut partir de la positivité de ces actions. Il faut repérer comment les acteurs se mettent en mouvement ? Qu'est-ce qui les motive ? En quoi ce champ d'action est limité ? A quelles conditions peut-on aller plus loin ? C'est cela la démarche du club.

L'économie circulaire est essentiellement portée par des acteurs qui s'engagent dans l'analyse de cycle de vie (ACV) des produits et des biens. Je suis allé plusieurs fois au Congrès International des ACV : il y a une force vive qui est mobilisée sur « concevoir des produits qui peuvent avoir plusieurs vies ». Il y a des efforts considérables qui sont fait dans la conception de biens qui ne se limitent pas à un usage mais à des logiques de multi-usages. Derrière, cela signifie qu'il y a des investissements en Recherche et Développement. Ce processus en terme économique reste accroché à l'idée que les marchés étant saturés, les industriels ont besoin de trouver de nouvelles formes d'innovation technologique qui leur donnent un avantage qui peut se traduire dans une modernité des biens mais aussi en terme d'usage de la ressource. Les ressources liées à la terre ou les ressources énergétiques vont avoir un coût de plus en plus important.

Jacques SECONDY : Est-ce que le secteur de l'automobile est plus avancé/ou en tout cas le plus confronté à ces problématiques ?

Christian DU TERTRE : Ce n'est pas dans l'automobile, à ma connaissance en tout cas, que l'économie circulaire est la plus avancée.

Patrice VUIDEL : Ford et Renault se sont engagés dans ce modèle et sont cités en exemple dans les rapports de la Fondation Ellen Mac Arthur.

Christian DU TERTRE : Dans le bâtiment aussi les acteurs se sont engagés dans la dynamique de l'économie circulaire. Ce que l'on peut voir c'est qu'il y a une convergence d'intérêts entre ceux qui pensent qu'il faut poursuivre l'innovation technologique à travers l'ACV d'une part, et l'intérêt relativement traditionnel des secteurs de grandes entreprises d'autre part. Cependant, il y a assez rapidement des limites. La première limite c'est que l'économie circulaire se préoccupe de l'efficacité de l'usage des ressources mais assez peu des externalités négatives (environnementales et sociales). C'est une expression qui n'est pas mobilisée. Je reprends la suggestion que faisait Christian Dellacherie sur les liens avec les acteurs territoriaux. Ce lien passe seulement si la question des externalités est centrale. Les externalités sociales et environnementales sont appréhendées à un niveau territorial. Que ce soit dans l'usage de l'énergie, de l'eau etc., c'est la dimension territoriale qui est essentielle. Quand on prend les entreprises qui s'intéressent à l'eau, comme Danone par exemple : elles ont une politique qui vise les acteurs territoriaux pour que la qualité de l'eau soit préservée voire maintenue. Les liens entre l'économie circulaire et les acteurs territoriaux ne sont pas encore établis alors qu'il y a beaucoup de choses à faire. La deuxième limite selon moi, c'est que l'économie circulaire ne pense pas les rapports sociaux, la transformation des rapports sociaux alors que les questions technologiques sont très bien posées. Un autre enjeu est aussi celui des inégalités.

Béatrice BELLINI : Concernant la question du territoire, il ne faut pas oublier l'impact de nos modes de production sur les autres territoires. Aujourd'hui, aucun constructeur ne peut dire d'où provient l'acier, le cuir etc. On a beaucoup de mal à remonter sur la chaîne de la valeur. De plus, souvent on parle d'effort fait en conception de produit, d'ACV, d'écoconception mais on ne met pas assez en avant les limites, ce qu'on ne sait pas faire. Une ACV a des marges d'erreurs et par exemple n'intègre pas les impacts locaux. On met rarement l'accent sur les limites, ce n'est pas dans la culture des chercheurs de « dire » ce qu'on ne sait pas.

Hervé TRANCART : Dans l'organisation de cette séance vous êtes partis du modèle économique pour ensuite interroger le modèle de l'économie circulaire. Il me semble que dans un modèle, ce qui est important c'est d'en comprendre les propriétés. Sur l'économie circulaire y-a-t-il une réflexion autour des propriétés ? La référence est plus dans le biomimétisme que dans le domaine des sciences physiques. Mais j'ai un peu peur que le « modèle » de l'économie circulaire tourne un peu en rond si on ne se pose pas la question des propriétés qu'on veut constituer.

Hubert PROFFIT : On se trompe si on veut faire de l'économie circulaire tout en réalisant autant de profits et en utilisant les ressources naturelles comme actuellement. On doit s'en remettre au cycle de la vie parce que de toute façon on fait partie de ce cycle aussi.

Tristan DELMAS : L'économie circulaire a cet avantage qu'elle permet encore aux entreprises de faire du business as usual et donc d'être appréhendée beaucoup plus facilement que les autres systèmes économiques qui demandent une refonte de leurs systèmes. Les entreprises peuvent continuer à produire tout en réfléchissant à leurs impacts. C'est au moment où l'économie circulaire commence à s'installer et qu'elle va être vraiment incorporée dans le business de l'entreprise que l'on va se demander si elle doit incorporer l'économie de la fonctionnalité ou de l'économie collaborative (par exemple Ikea). Même si on lui fait beaucoup de critiques parce qu'elle ne va pas assez loin, l'économie circulaire a cet avantage d'être mise facilement et rapidement dans le système actuel, à l'heure où l'on parle souvent d'une urgence écologique. Grâce à l'économie circulaire on appréhende les parties les plus faciles pour ensuite attaquer les plus difficiles.

Christian DU TERTRE : Vous voyez les choses par étapes. On commence par les questions technologiques et après on verra les autres questions par la suite.

Tristan DELMAS : Exactement. Cela permet de répondre à une urgence qui est celle de l'épuisement des ressources. L'économie de circulaire ne répond pas à la question des externalités mais elle facilite l'incorporation d'une offre de fonctionnalité et d'une économie collaborative.

Christian DU TERTRE : Quel est le lien que vous faites entre l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité ou collaborative ?

Tristan DELMAS : L'idée c'est que ça fasse un cercle dans l'entreprise. Je pense au recyclage, par exemple à Xerox, qui utilise 85% des anciennes générations de photocopieurs pour les nouvelles générations. Ça évite des dépenses pour le recyclage et cela limite les coûts en approvisionnement.

Philippe GUINAUD : Le secteur de l'emballage est inscrit dans l'économie circulaire. Il y a chez les entreprises du secteur cette notion de réutilisation des déchets d'emballages ménagers pour refaire un emballage. Par contre ce sont les contraintes réglementaires qui ont généré ce processus. Ce n'est pas vertueux au départ.

Renaud DU TERTRE : Dans votre description il y a un acteur qui n'est pas présent, ce sont les éco organismes. Je m'appuie sur une mission de 6 mois pour Eco-emballages où il fallait faire un bilan de leur activité. On retrouve au départ une impulsion publique. Ce qui est particulier ici c'est que ce sont les industries qui polluent qui vont prendre en charge sous l'impulsion de l'Etat la recherche d'économie en déchets, dans une logique circulaire. Deuxième chose, les personnes avaient des idées très bonnes pour réduire les emballages à travers l'éco-conception. Cependant, l'éco-conception, suppose une coopération entre les entreprises en amont, un travail avec l'ensemble des acteurs industriels concernés, ce qui a posé problème.

Romain DEMISSY : Hier j'étais aux premières Assises de l'Economie Circulaire. Effectivement on peut faire d'abord du technologique et ensuite par étape aller plus loin. De la journée d'hier il ressort que la dimension sociale est un peu présente pour se dire que c'est un moyen de rendre acceptable un surcoût dû à l'innovation technique. Par ailleurs, on n'a pas vu hier un modèle économique constitué. La cohérence d'ensemble n'a jamais été abordée. Beaucoup de choses ont été dites sur le modèle productif et plus précisément sur les moyens techniques à l'intérieur de celui-ci, mais pas grand-chose sur le modèle de répartition de la valeur monétaire et sur la gouvernance rien n'a été dit. Effectivement, on ne voit pas un modèle apparaître.

Sophie NICOLAS : Ma perception sur l'économie circulaire c'est que c'est une brique parmi un ensemble de solutions, de modèles, ou de réflexions en cours. Je ne privilégierais pas des étapes, ou un phasage mais plutôt une approche « acteurs ». C'est une approche qui parle plus à un milieu ingénieurs, dotés d'un outillage de type ACV et ça parle peut-être plus à des acteurs de filières de types déchets et emballages. Le signe positif c'est que ces acteurs ont leur terminologie, leur brique de solutions et commencent à se doter d'outils. Si chaque type d'acteurs a cela, il ne nous resterait plus qu'à organiser plus de frottements entre ces différentes approches, circulaire, collaborative, de fonctionnalité etc.

Christian DELLACHERIE : Je pense qu'il y a une dimension culturelle et politique très forte. Les logiques de l'économie circulaire et plus largement de l'écologie industrielle remettent au premier plan le pouvoir des ingénieurs dans une tentative de répondre à des problèmes sociétaux. Le fait qu'il y ait une nouvelle émergence d'une vision industrielle qui vise un objectif sociétal c'est important. D'une certaine façon je sens dans l'économie circulaire, l'écologie industrielle, une remise au premier plan du deuxième principe de la thermodynamique qui avait été longuement ignoré dans la période précédente. J'ai du mal à concevoir que des gens qui s'occupent d'éco-conception puissent faire un impensé sur les rapports sociaux. Comment peut-on par exemple ignorer des individus pour lesquels on prévoit à l'avance un nouvel emploi ?

Béatrice BELLINI : Quand on va parler aux ingénieurs d'aspects sociaux, ils ne se sentent pas légitimes pour traiter cela. L'enjeu est d'associer les deux c'est-à-dire de penser le social en réfléchissant aux impacts environnement et inversement. Quand on parle innovation on pense essentiellement aux innovations technologiques alors qu'il y a aussi par exemple l'innovation organisationnelle.

Je reviens sur les éco-organismes. Ces derniers peuvent parfois amener l'entreprise à se décharger de sa responsabilité vis-à-vis de la matière sur ses éco-organismes.

Marie-Claude SAGET : Je voulais vous faire part d'une expérience en Picardie. L'innovation sociétale est prise en compte à travers l'économie sociale et solidaire et cela passe par les industriels. Si les industriels s'impliquent sur l'ACV alors ils vont s'impliquer sur le sociétal.

Christian DU TERTRE : Un certain nombre d'entreprises plutôt de type PME PMI, cherchent d'autres modèles économiques face aux impasses décrites et parce que la RSE est très importante à leurs yeux. Dans le Nord-Pas de Calais et en PACA, l'intention d'origine des entreprises que nous accompagnons vers l'économie de la fonctionnalité était celle-ci. Certaines PME et des TPE que nous suivons aspirent à changer de modèle économique. On trouve plutôt des grandes entreprises sur les ACV puisque l'investissement est très lourd. Ce qui est intéressant c'est de voir que les différents acteurs (ingénieurs, acteurs du territoire, TPE, etc.) cherchent de nouvelles orientations et je trouve qu'il est très important de tirer les bilans de ces expériences tout en restant dans le réel. Je vois tout cela non pas comme des étapes mais plutôt comme des angles d'attaque selon les acteurs. Il serait intéressant de trouver les formes de convergences. L'entrée par le système d'acteurs peut être assez productive.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

On parle plutôt au départ dans la littérature de consommation collaborative mais par extension il est fait référence à l'économie collaborative.

PRÉSENTATION DU MODÈLE DE CONSOMMATION / ÉCONOMIE COLLABORATIVE

► CONSOMMATION COLLABORATIVE DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le développement de plateformes numériques d'échanges d'informations a conforté la volonté de partager des biens d'équipement tant entre les ménages qu'entre entreprises. On voit ainsi apparaître des pratiques qui se décalent des modes de consommation classiques. Dans les relations entre entreprises cela se manifeste par exemple par la mise à disposition d'équipements lourds mais transportables dont le taux d'utilisation est faible (par exemple entre entreprises du BTP).

Les protagonistes qui échangent, le font sur la base de réseaux de proximité et/ou grâce à une plateforme internet créée dans cette optique. Ces plateformes informationnelles peuvent avoir un statut associatif ou un statut d'entreprise privée, souvent considérée comme une start-up.

Les échanges, c'est-à-dire la mise à disposition des biens se pratiquent soit dans une logique de « don / contre don » (se rendre service) soit s'accompagnent d'une contribution financière (un appartement est loué/ une contribution financière est demandée lors d'un usage partagé comme le covoiturage).

L'origine est plutôt libertaire, c'est-à-dire issue d'une volonté de rencontrer d'autres personnes, de sortir d'un système de consommation sous domination financière. Il y a une recherche de nouveaux rapports de consommation, voire de rapports sociaux renouvelés.

Actuellement on peut observer deux dimensions qui cohabitent dans les pratiques de consommation collaborative : celle qui maintient une portée idéologique - se mettre en rupture face à une société de consommation - et celle consistant à y voir une nouvelle activité lucrative.

QUELLE LECTURE EN FAIRE ?

► DU POINT DE VUE DU MODÈLE PRODUCTIF

Les conditions dans lesquelles les biens qui seront ensuite partagés sont produits restent inchangées. Dans le champ des services, on note un risque de dérégulation du travail à travers l'extension de l'autoproduction vers une production vendue hors réglementation du travail et des impôts. C'est l'exemple des particuliers qui se mettent à concurrencer les chauffeurs de taxis.

► DU POINT DE VUE DU MODÈLE DE CONSOMMATION

La logique de la location, renvoie à un modèle de consommation déjà existant par ailleurs. Cependant, dans une situation de crise économique, la dynamique collaborative redonne un accès à un certains nombres de biens ou de services (les biens sont proposés à un prix inférieur à leur prix d'achat) à des personnes qui n'avaient pas les moyens d'y accéder. Ce modèle permettrait alors d'éviter des formes de marginalisation, d'exclusion à travers un accès renouvelé à la consommation.

La logique de solidarité, de dons, peut être vue comme une volonté de changer les rapports sociaux, à l'exemple du couchsurfing -accueil gratuit de personnes chez soi-, par opposition à Airbnb qui permet de mettre à la location son logement. Au début du 20ème siècle, des coopératives agricoles et d'entraide mettaient une série de biens à disposition de leurs membres avec pour effet une évolution des rapports sociaux dans le travail, pour aller vers des logiques d'entraide et de coopération. Aujourd'hui, à travers la notion de partage on peut assister à des initiatives visant le changement de mode de consommation.

Ces formes de consommation induisent une aspiration politique, organisationnelle, qui est éloignée des dispositifs dominants d'échanges qui apparaissent aujourd'hui dans le champ collaboratif. En effet, la plupart des plateformes restent des endroits où l'on loue ou vend des biens utilisés dans des conditions relativement banalisées et peu en contrepoint du modèle de consommation dominant (exemple : le bon coin).

► DU POINT DE VUE DU MODÈLE D'AFFAIRES

Si l'on est dans la dimension du don / contre don ou du partage, alors le rapport de propriété est mis à distance.

Si l'on est dans le système de location, apparaissent alors des nouvelles formes d'intermédiation et de mise sur le marché, ainsi que des nouveaux acteurs qui désorganisent la concurrence précédente, déstabilisent les anciens acteurs, et qui la réorganisent dans des formes renouvelées. Certains des nouveaux acteurs de l'économie collaborative entrent dans une logique de financiarisation à travers la recherche d'investisseurs permettant leur développement, sur le modèle des start-up.

► DU POINT DE VUE DU MODÈLE DE RÉPARTITION DE LA VALEUR

Dans la première dynamique (don / contre don, partage), on a une mise en avant d'un ensemble de valeurs économiques et sociales dont la répartition est mise en discussion. En d'autres termes les règles autour des échanges ne sont pas stabilisées en amont. Elles peuvent faire émerger des nouvelles relations entre acteurs : logiques de réciprocité, d'avoir pouvant être utilisé plus tard, de gratuité. On pourrait imaginer que ces règles soient adossées au développement de monnaies complémentaires (banques du temps par exemple) servant de levier pour installer de nouvelles formes de régulation à l'intérieur de la communauté de pensée et d'action.

À l'inverse, si l'on prend le modèle de répartition de la valeur des plateformes actuelles pilotées par des entreprises privées, on observe une accélération des processus de financiarisation. L'intermédiaire se rémunère directement sur la mise en relation ou indirectement (publicité sur le site, vente des données personnelles des adhérents). On peut souligner dans un grand nombre de cas le décalage entre la valeur produite par l'intermédiaire et la captation de valeur monétaire de celui-ci.

► DU POINT DE VUE DU MODÈLE DE GOUVERNANCE

Lorsque l'on prend ces logiques collaboratives dans leur positivité et non dans leur instrumentalisation par des plateformes, celles-ci remettent en débat la notion de « bien commun ». Le bien commun serait un bien collectif. Si ces biens sont étendus à des services, on peut concevoir que ces pratiques collaboratives sont porteuses du développement d'un patrimoine immatériel collectif et territorial. On se doit alors de regarder le système de gouvernance des acteurs qui sont mobilisés dans les initiatives pour voir s'il est en cohérence avec cette ambition.

En qui concerne les plateformes, celles-ci sont créées dans une logique capitaliste et financière et ont un mode de gouvernance classique.

En synthèse, on peut mettre en avant deux dimensions essentielles à regarder pour caractériser le modèle. Tout d'abord, la question du marchand ou du non-marchand : les relations renvoient-elles à des logiques marchandes ? L'autre point est la forme de gouvernance. A travers elle, on peut percevoir des logiques de développement entrepreneurial classiques mais également l'opportunité que ces plateformes pourraient constituer à travers une forme de gouvernance revisitée, pour développer des patrimoines immatériels.

Enfin, la consommation collaborative ne règle pas les questions de la création de valeur soit à travers le travail soit à travers le rapport aux externalités. La question de la production de la valeur n'est pas encore posée, on reste dans un modèle de consommation.

ÉCHANGES AUTOUR DE LA CONSOMMATION COLLABORATIVE/ DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Tristan DELMAS : Je reviens sur la différence entre la consommation collaborative et l'économie collaborative. Il est vrai que 95 % de la dynamique provient de la consommation. La production est difficile, puisque beaucoup d'emplois sont menacés du fait que l'on passe par des tiers (exemple de la société Uber avec les taxis). Mais la production collaborative se développe. Par exemple, Opendesk permet à chacun de construire son meuble, en mettant les plans sur internet pour ensuite les fabriquer dans un Fablab. Cette production se fait avec l'apport de chacun puisque qu'il peut récupérer les plans, ajouter des modifications. De la même façon, certaines entreprises incorporent dans leurs innovations les consommateurs, les parties prenantes, d'autres entreprises. La part de la production collaborative est plus faible que celle de la consommation mais elle est quand même en extension actuellement.

Christian DU TERTRE : Pour moi, c'est de l'autoproduction, outillée par exemple par les imprimantes 3D qui sont mises à disposition. Peut-être est-ce le renouveau de l'autoproduction ? Nous aurions là une rupture considérable puisqu'on ne serait plus dans la socialisation de la production. Or, toute l'histoire économique c'est la socialisation de la production. Il est possible d'avoir un retour à l'autoproduction mais cela demande beaucoup de temps libre. On peut retenir cette hypothèse mais en ayant en tête que c'est une forme de production très originale et très spécifique par rapport au reste de la production.

Tristan DELMAS : La gendarmerie utilise un système d'exploitation Linux. Et ce système a été créé par la participation de chacun de ses membres, pas forcément de manière rémunérée d'ailleurs.

Sophie NICOLAS : On assiste à une socialisation de la conception et c'est là où le phénomène collectif et les gains de productivité ont lieu. La production peut être redécentralisée voire individualisée mais cela n'empêche pas d'avoir un apport via cette socialisation de la conception et une production semi-collective. L'autre chose qui me paraît intéressante dans l'économie collaborative c'est qu'elle génère un enthousiasme parce que chacun a sa place dans le dispositif. L'individu peut s'interroger sur sa propre place du côté de la consommation, de la production. L'autre point c'est la question de la gouvernance qui est plus rapidement posée. Dès qu'on est un peu dedans, la question de la gouvernance est très forte justement parce que s'il n'y a pas de répartition de la valeur, ça se voit tout de suite.

Laurent MONNIN : Je reviens sur la distinction entre consommation collaborative et économie collaborative. Dans le domaine de la mobilité les choses évoluent vers une économie collaborative. La mobilité collaborative a cet intérêt de pallier à un défaut d'investissement dans les infrastructures, sur des territoires un peu oubliés. Les pouvoirs publics, les collectivités locales s'en emparent. On a vu l'apparition d'Autolib à Paris mais ce service se développe dans d'autres collectivités, là où parfois il y a une vraie carence de transports en commun.

Thomas SALMON : J'ai l'impression que cette thématique a toujours existée et que c'est la crise qui l'a fait réapparaître. Autrefois c'était de l'ordre de la récréation (faire son propre meuble chez soi, faire une brocante, prendre quelqu'un en stop..), dans une économie qui produisait de la croissance. Ce genre d'action était gratuite et socialisante et convenait soit pour des gens qui avaient du temps et peu de moyens, soit dans une logique récréative. Avec la crise, chaque acteur essaie de faire des économies partout et essaie de rentabiliser chacun de ses investissements. On observe aujourd'hui plus de gens qui se sont mis dans une logique collaborative, mais je pense que c'est plus par défaut que par choix.

Dominique PICARD : Je pense beaucoup à ce qui se passe au niveau des échanges de connaissances. Wikipedia est une forme d'économie collaborative puissante tout comme que les « Réseaux d'échanges réciproques de savoirs ». Avec un nouveau rapport de l'individu aux autres. A travers ces échanges, une place est reconnue à toutes les connaissances partagées, dans une forme d'égalité (il n'y a pas de connaissance supérieure à l'autre). Ce sont des formes d'organisation « révolutionnaires » c'est-à-dire qui changent la perception des individus : la notion « d'expert » y est remise en cause.

Sophie NICOLAS : On pourrait dire le contraire de ce qui a été dit précédemment sur les critères qui poussent à faire de la consommation collaborative. C'est-à-dire : on a de moins en moins de temps et il faut faire les choses de plus en plus vite : le numérique pourrait faire baisser des barrières à l'entrée en terme de temps. C'est aussi plus de personnalisation à travers les exigences dans le degré de réponses au besoin que l'on a. Ca serait donc moins récréatif mais plus en rapport avec le niveau d'exigence du consommateur. Et au niveau de l'argent il y a une lecture qui consiste à dire que plus on a de l'argent plus on va consommer, plus on est riche et plus on va avoir de biens ou de meilleurs biens à partager. Auquel cas l'économie collaborative ne s'adresse pas à ceux qui n'en n'ont pas. Est-ce qu'on est dans les consommations collaborative parce qu'on a un degré supérieur d'exigence ?

Jacques BUISSON : Le collaboratif s'est créé autour du lien, les gens voulaient installer du lien dans les échanges. Avec les plateformes on rentre dans une financiarisation de ces échanges. Avant on était sur quelque chose de local et maintenant on est sur quelque chose de plus étendu. On voit maintenant apparaître des formes privées de Fablabs alors qu'elles sont arrivées via les universités.

Bertrand THUILLIER : Je pense aussi que la consommation collaborative est complémentaire avec l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire. J'ai travaillé pour une entreprise qui faisait de la location et je devais évaluer l'impact environnemental sur une famille de 20 produits. On s'aperçoit que pour certains produits il n'est pas pertinent de gérer la location et l'accès au produit de façon trop centralisée. Sinon, l'avantage environnemental est alors perdu. La consommation collaborative a son intérêt dans des logiques de proximité et pour remettre du bon sens. La consommation collaborative a son sens dans la dimension sociale.

Thomas SALMON : Finalement l'une de mes craintes c'est l'institutionnalisation par des acteurs publics ou privés qui poussent à une rentabilisation des acteurs. On est passé du Couchsurfing à AriBnB, de l'autostop à Blablacar, etc. Dans cette période de crise ma crainte est de rentabiliser ces niches, alors réservées à certaines populations. J'ai peur que toute l'économie alternative qui existe ne se fasse manger par un nouveau type de consommation collaborative et que du coup que le passage de l'économie alternative à collaborative ne soit pas suivi par les gens les plus vulnérables.

Hubert PROFFIT : Avant, chaque fois qu'une forme de partage se mettait en place, il n'y avait pas d'argent en circulation, on était dans la créativité. Dans l'économie collaborative ce qui est central c'est la notion de lien. Je me sens confiant face à ce mouvement de consommation collaborative. Pour moi la gouvernance est beaucoup moins importante parce que c'est un mouvement qui part de la base. J'ai une longue expérience du covoiturage et je ne pense pas qu'il est possible d'en faire une activité professionnelle.

Christian DELLACHERIE : La fin des échanges m'a fait penser au livre de Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO « Le nouvel esprit du Capitalisme ». Dans ce livre on comprend bien comment la critique des artistes de 68 a été récupérée par le capitalisme. Je ne suis pas sûr que le capitalisme ne soit pas capable de récupérer la consommation collaborative.



► LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE EST ANIMÉ PAR

www.atemis-lir.com

- LE SITE DU CLUB : **comptes-rendus, articles, actualités** • www.club-economie-fonctionnalite.fr
- PARTICIPEZ AUX ÉCHANGES : **REJOIGNEZ LE GROUPE D'ÉCHANGE LINKED-IN** • « Réseau économie de la fonctionnalité et développement durable »
- SUIVEZ LE CLUB SUR TWITTER • **#clubef**
- CONTACT : **Christian DU TERTRE** et **Patrice VUIDEL** • clubef@atemis-lir.com

► LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE EST SOUTENU PAR



INSTITUT CDC
POUR LA RECHERCHE